

Bonjour,

Dans le §2-8 Emploi et conditions de travail , sous § Politiques de l'emploi p25-26

Je souhaiterais ajouter la phrase suivante:

S'agissant des passerelles entre emplois publics et privés de tous secteurs, il convient de les multiplier et d'harmoniser les fonctionnements des régimes sociaux qui les régissent, et en particulier les retraites (par exemple passer à un système de retraite par points) pour non plus avoir des parcours professionnels bloqués par branches pour de mauvaises raisons de statuts trop rigides, mais apporter au contraire une dynamique de mobilité permise aux salariés motivés pour changer de branche.

Cette logique de dynamisme aura de multiples vertus en élargissant les réserves d'emplois pour les employeurs comme pour les salariés,

Gilles Balsan (section de Bourg-La-Reine 92).